

L A

Petite Tunisie

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal
16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES:

Annonces diverses,..... la ligne 0 40
Réclames..... 0 60
Chronique locale..... 1 50
PAYABLES D'AVANCE

ABONNEMENTS:
Tunis-Tunisie France
Un an.....Fr. 10 Un an.....Fr. 12
Six mois..... 6 Six mois..... 7
PAYABLES D'AVANCE

Nouveaux Mensonges de Millet L'EXÉCUTION D'UN DIPLOMATE

Tunis, le 23 juillet 1896.

NOUVEAUX MENSONGES DE MILLET

Lorsque nous disions que M. Millet s'empressait d'aller à Paris pour expliquer, à sa façon, sa conduite plus que touchée dans certaines circonstances, pour se disculper en un mot des accusations portées contre lui par l'opinion publique, nous ne faisons que déceler un coin de la terrible vérité.

Un des derniers numéros du *Figaro* nous apporte la preuve du bien fondé de nos suppositions.

Sous le titre: *Les Colonies* et sous la signature d'un certain Jean Hess, dont la consonnance allemande du nom ou du pseudonyme ne dit rien qui vaille, le journal clérical et rallié publie une conversation avec M. René Millet, qui n'est qu'un cynique tissu de mensonges éhontés.

« Voici ce que M. Millet m'a dit en substance », rapporte Jean Hess:

« Lorsque M. de Morès organisa sa caravane à Tunis, il trouva à la Résidence tous les appuis qu'on pouvait lui donner... »

Puisque le *Figaro* a publié la lettre de M. de Morès au Résident de Tunis, M. Jean Hess était ille sur l'appui que le malheureux explorateur avait reçu de la Résidence, il aurait dû se dispenser d'écrire et de publier le mensonge qui précède.

Tout le monde sait ici, et en France aussi, que le Résident général et les autorités militaires mirent toutes sortes d'entraves au départ de M. de Morès, qui ne fut autorisé « que devant la colère de l'explorateur ».

D'ailleurs, les lettres du marquis au père Bailly sont là, qui démentent formellement les assertions de M. Millet, et entre la parole de M. de Morès et celle du Résident Millet, l'hésitation n'est même pas permise.

On connaît aujourd'hui la scène violente qui eut lieu entre M. de Morès et M. Millet dans le cabinet de ce dernier; on sait aussi que l'explorateur fut obligé de faire escorter ses bagages jusqu'au bateau, par des arabes armés de matraques, parce que la Résidence voulait les faire arrêter au moment de l'embarquement, voilà l'appui que le Résident a accordé à l'explorateur, voilà les renseignements et les conseils que la Résidence a donnés.

Il ment encore lorsqu'il dit: « que la Résidence avait aidé M. de Morès à trouver des chameaux... »

Il ment toujours lorsqu'il prétend

que c'est lui qui a engagé M. de Morès à entrer dans le Sahara par la frontière algérienne.

C'est l'itinéraire que, sur les conseils d'amis, devait suivre la mission, la route étant plus éloignée de la zone frontière est beaucoup plus sûre, et elle l'aurait suivi, si, sur les instances des autorités tunisiennes, les autorités militaires de Constantine n'avaient pas fait menacer M. de Morès de le faire arrêter par le commandant du cercle militaire de Tuggurt, s'il passait par l'Algérie.

Voilà pourquoi la route fut changée, voilà comment M. de Morès est allé se faire assassiner à El-Ouatia.

Toute cette conversation du Résident Millet n'est que la défense, bien piètre, d'un accusé qui ne répond aux questions qu'on lui pose que par de cyniques mensonges qui ne tendraient à rien moins, qu'à accuser M. le Marquis de Morès d'un manque de parole.

Après avoir été insulté, après sa mort par l'abjecte presse anglaise, *Modern-Society*, après avoir été lâchement injurié, toujours après sa mort, par tous les Lepelletier et Simon de la presse vénale, il manquait à l'auréole de gloire du martyr d'El-Ouatia d'être vilipendé par un Millet qui n'a trouvé pour écrire et publier ses mensonges que la plume d'un Jean Hess quelconque.

C. VÉRAX.

On nous demande si M. le président Fabry paie les impôts de caroube et autres pour une valeur locative en rapport avec le coût de l'immeuble qu'il s'est fait construire au boulevard de Bab-Menara.

Nous avouons être dans l'impossibilité de renseigner aujourd'hui notre curieux correspondant mais nous allons tâcher de satisfaire sa légitime curiosité.

LE DÉNOMMÉ BOUYAC

On se souvient du *tolie* général qui accueillit l'an dernier, certain mouvement dans le personnel des contrôles.

C'est que, parmi les promus, figurait, entre autres sacrifiants, le nom du sieur Bouyac, contrôleur-suppléant de 2^e classe à Medjez el-Bab, nommé à la 1^{re} classe de son grade à Kairouan. ce Bouyac, que notre confrère Sadnac avait, dans son journal, accusé publiquement de faits qui n'auraient certes pas dû lui valoir une augmentation de classe, mais des poursuites devant les tribunaux.

A Kairouan, ce petit monsieur, se croyant soutenu par le résident Millet, se conduisit comme le dernier des gougats vis-à-vis des français de là-bas.

Il y eut bien, à un moment donné, une trêve à la suite d'excuses faites par ce peu intéressant personnage, mais cette trêve ne pouvait être que le prélude d'une disgrâce méritée par des agissements incompréhensibles.

C'est un fait accompli, aujourd'hui, dit-on.

Le Bouyac serait envoyé à Gafsa au lieu et place de M. Galeppe qui viendrait à Kairouan.

Il faut espérer qu'avec un nouveau résident général le Bouyac, de Gafsa, sera... rendu à la vie privée.

Un des « non-lieu » — y a-t-il eu réellement ordonnance de non-lieu? — dans l'affaire d'avortement dont nous avons entretenu nos lecteurs fait courir le bruit qu'il va nous poursuivre en diffamation.

Nous le mettons au défi de nous traduire en correctionnelle car depuis, nous avons eu d'autres renseignements complémentaires qui pourraient tourner à sa confusion et l'envoyer gémir à l'hôtel de la rue de l'Eglise en attendant la reclusion ou le baigne.

DISCOURS OFFICIEL

La politique nous fait quelquefois assister à de bien extraordinaires spectacles et tel a été celui que nous ont procuré les réceptions officielles du 14 juillet.

Il est vrai que ça aurait été beaucoup plus drôle si M. Millet avait été là, mais il ne nous aurait pas permis ainsi de voir M. Révoil faire acte de résident.

La chose n'est peut-être pas très-difficile, en ces circonstances, mais faut-il encore savoir répondre sans blesser personne.

C'est ce qu'a bien fait le résident général-adjoint et c'est ce que n'aurait certainement pas fait M. Millet.

La tâche a été d'autant plus facile à M. Révoil, que tout le monde s'est placé sur le terrain de la conciliation, et qu'en fin de compte on a beaucoup parlé — pour ne rien dire.

Le discours de M. Révoil mérite cependant d'attirer l'attention en ce que c'est la première fois qu'il expose plus ou moins ses idées en public, et qu'il peut servir à définir son caractère.

Les idées, il n'y en a précisément pas des masses et ce sont toujours les mêmes promesses d'un représentant du gouvernement.

Quant à son caractère, il peut se définir en deux mots: il est, avant tout, bureaucrate, et... du midi; nous regrettons même de ne pas avoir assisté à la réception, car il a peut-être été prononcé avec l'assent.

Sûrement, si Alphonse Daudet lisait la harangue de M. Révoil, il reconnaîtrait un compatriote de son Numa Roumestan, dont la parole, dans les discours, dépassait la pensée et précédaît l'idée.

Notre résident général-adjoint est plus méridional que Numa Roumestan, sa parole dépasse sa pensée, même, dans les discours écrits.

C'est certainement ce qui lui est arrivé dans le panégyrique — nous allions presque écrire dans l'oraison funèbre — qu'il a fait de son prédécesseur.

« M. le résident général, qui apporte, au service et à la défense de vos intérêts un dévouement si passionné a fait plus d'une fois... »

Et plus loin: « J'ai même jusqu'à

« dire que la générosité de caractère et de cœur, à laquelle tous ceux qui ont approché M. Millet rendent hommage... »

Roumestan, va!

Toutes ces idées sur M. Millet doivent être venues à M. Révoil, comme au *tambourinaire*, par un beau clair de lune en entendant chanter le *rous-sinou*.

Après tout, la réception du 14 juillet n'était peut-être qu'une réception académique où le récipiendaire n'avait qu'à faire l'éloge de son prédécesseur, et il l'a fait avec cette exagération toute particulière aux enfants de Carmargue.

Mais ce qui ressort surtout de son discours, c'est que M. Révoil est un bureaucrate enragé; pour lui, tout se fait par les bureaux, les bureaux sont tout, sans les bureaux il n'y aurait rien, écoutez plutôt:

« Mais n'avez-vous pas eu dans cette tâche comme collaborateurs de toutes les heures, souvent même initiateurs, les chefs de service éminents, les fonctionnaires dévoués et laborieux... »

« En tout cas, Messieurs, c'est un témoignage que je me plais à apporter à cette administration, qu'elle n'a rien à envier ni comme compétence, ni comme zèle à ces administrations d'élite qui font la force de notre pays et que les fonctions que j'ai occupées pendant dix années — *ca se voit* — m'ont permis de bien connaître et de tant apprécier. »

C'est une véritable passion pour la bureaucratie. C'est le rond-de-cuirisme porté au pinacle!

Mais M. Révoil, toujours dans le feu de l'improvisation de son discours écrit, n'a pas songé, un seul instant, au singulier contraste de son éloge avec les paroles méprisantes lancées à la face de ces mêmes fonctionnaires à la distribution des prix du lycée Carnot par le résident général Millet:

« ... Ces fonctionnaires, que jusqu'à présent on a été forcé d'accueillir faute d'autres, et qui sont généralement des décarés, des maîtres-musi-siens... »

Le lyrisme de M. Révoil aura-t-il consolé complètement les fonctionnaires tunisiens?

On comprendra facilement qu'après un discours si vibrant, si plein d'admiration pour tout et pour tous, l'émotion fut grande dans l'assistance.

On a renouvelé les protestations d'amitié, de concorde, des premiers jours au congrès.

Réambrassons-nous, Folleville! Pellerin préche l'apaisement; de Carnières embrasse Lecore.

L'embrassement a été général. La joie était à son comble, surtout pour quelques ambitieux qui voyaient luire de nouveau l'espoir d'un rapprochement et d'une prépondérance qu'ils cherchent, en vain, depuis longtemps; réussiront-ils?

Qu'ils se souviennent du 5 avril. Car cet apaisement ne durera que jusqu'à la rentrée de M. Millet... s'il revient.

La République Française a consacré, ces jours derniers, un article à la singulière situation faite en France aux détenteurs de notre

monnaie d'or qui ne peuvent l'écouler ailleurs qu'aux guichets de la Banque de France...

Il y a beau temps que nous avons nous-mêmes appelé l'attention du gouvernement sur cet état de chose fort préjudiciable.

Il est probable que l'article de la République Française ne produira pas plus d'effet qu'un cautère sur une jambe de bois.

L'EXÉCUTION d'un Diplomate!

Nous avons annoncé, suivant un télégramme de Rome, que les révolutionnaires italiens — de simples opportunistes en France — livrés lâchement, par le garde-chiourme Millet, au gouvernement italien...

La chose est faite aujourd'hui. Les victimes de l'Alghasil Millet viennent de comparaître devant le tribunal supérieur de Trapani qui les a condamnés à dix ans de travaux forcés!

Dix ans de travaux forcés, voilà l'œuvre du sieur Millet. Il peut se réjouir à son aise, du beau service qu'il a rendu à la Maison de Savoie et à l'odieuse Crispi.

Du fond du tombeau, où on va les ensevelir vivants, jusqu'à leur mort, Palla et ses malheureux camarades maudiront le misérable qui les aura fait plonger dans un enfer où ils sont sûrement condamnés à une mort lente, à moins que ce soit la folie à brève échéance.

La folie ou la mort, c'est désormais le sort réservé aux martyrs de la cause républicaine en Italie, grâce à la courtoisie d'un Millet!

Un Millet! triste et sinistre individu, digne du mépris public, qu'un gouvernement de bandits nous envoya dans un jour de malheur, voilà un des actes diplomatiques de ce plénipotentiaire!

Ah! parlons-en un peu de la diplomatie de ce parvenu que le pouvoir absolu et les honneurs ont grisé au point d'occasionner chez lui un ramollissement du cerveau...

Mais il faudra bien qu'on y arrive, qu'on finisse quand-même par nous donner raison en internant le malheureux qui sait tellement à quoi s'en tenir sur son inconscience...

Mais il savait, il connaissait les dispositions de cette Colonie pour laquelle il n'a eu constamment que des injures à lui jeter à la face: tantôt il l'a traitée de malsaine, une autre fois de ramassis de gens sans aveu...

Et l'on a le front, en haut lieu, de prendre ce paltoquet pour un diplomate parce qu'il saura habilement tourner quelques phrases, la plupart du temps aussi vides que son cerveau!

Un diplomate, Millet! Allons donc! Mais si quelquesuns avaient encore des illusions sur son compte, il suffirait de lire le magistral article de Ranc, paru ces temps derniers dans la Dépêche de Toulouse et que nous nous en voudrions de ne pas reproduire...

Je trouve étrange la prétention du gouvernement italien de se faire livrer par le gouvernement français des condamnés politiques réfugiés à Tunis, et plus étrange encore que le résident général et le ministre des affaires étrangères n'aient pas répondu à la demande de l'Italie par une fin de non-recevoir pure et simple.

Devant qu'elles arguties ont bien pu se retrancher les juristes du quai d'Orsay, car j'aime à croire que la direction compétente a été appelée à donner son avis pour qu'on ait pu rendre au gouvernement italien le service qu'il demandait?

Si j'en crois les journaux, M. Hanoteaux aurait déclaré à M. Millerand et à M. Viviani que, dans cette circonstance, la résidence générale de Tunis n'avait fait que suivre la procédure de fait qui, en l'absence de toute convention d'extradition, a dû être appliquée depuis quinze ans sans avoir jamais jusqu'ici fait naître aucune difficulté...

traité entre la Régence de Tunis et l'Italie, qui expire le 17 septembre prochain.

C'est parfait. En attendant, les condamnés politiques italiens retourneront dans les bagnes d'où ils se sont évadés: il leur restera cette consolation de savoir que, s'ils avaient attendu jusqu'au 17 septembre pour échapper à la chiourme du gouvernement italien...

M. Hanoteaux commence par déclarer qu'on n'est pas en présence d'une convention d'extradition, mais que le résident général a appliqué une procédure de fait qui, depuis quinze ans, n'avait soulevé, n'avait fait naître aucune difficulté. Cela prouve simplement que cette procédure n'avait pas encore été appliquée à des condamnés politiques.

Je retiens ensuite l'aveu que le traité entre la régence et l'Italie ne contient aucune clause relative à l'extradition. Cela veut dire que le gouvernement de la régence, sans être lié par le traité, sans y être obligé, avait pris l'habitude d'extrader les condamnés de droit commun réclamés par le gouvernement italien...

Soit. Mais un fait nouveau se produit: une question nouvelle se pose. Des condamnés politiques s'évadent des bagnes italiens et arrivent à Tunis. Le gouvernement du Quirinal réclame leur extradition. Est-ce que le devoir du résident général n'était pas de répondre que cette procédure de fait dont parle M. Hanoteaux n'était pas applicable, ne pouvait pas être appliquée à des hommes frappés d'une peine politique?

Les extradés de Tunis ne pouvaient donc être livrés ni en vertu de la juridiction française, ni en vertu de la juridiction beylicale. Tout au plus, par mesure de sûreté publique, pouvait-on les expulser de Marseille ou de Nice, s'ils y étaient réfugiés au lieu d'arriver à Tunis.

En parlant de ces choses, il m'est impossible de ne pas me reporter à un souvenir de jeunesse. Au mois d'août 1856, évadé de Lambèse, après deux mois de promenade de Lambèse à Constantine, de Constantine à Souk-Ahras, de Souk-Ahras à Bône, de Bône à Bizerte, et de Bizerte à Tunis, j'arrivai fort élopé, avec trois camarades, dans la capitale de la Régence. Les réfugiés politiques y grouillaient, Français et Italiens, surtout Italiens.

Mes camarades et moi, nous n'avions pas le goût de moisir à Tunis. Mais, pour nous en aller, il fallait nous embarquer sur le bateau qui faisait le service entre La Goulette et Gênes, et, pour nous embarquer, il fallait des passeports, pièces que dans notre position il n'était pas commode de nous procurer. J'avais vingt ans, je ne connaissais pas d'obstacles, et l'idée me vint d'aller demander au consul de général de France ce vade mecum indispensable.

— Oh! monsieur le consul, vous oubliez que nous sommes en terre tunisienne, en pays indépendant; d'ailleurs, nous nous sommes mis sous la protection du pavillon américain. Et je pris la parole.

Après ce coup de massue, si Millet avait un restant de bon sens, il demanderait immédiatement son rappel d'un poste qu'il est d'une incapacité notoire de remplir. Mais le personnage ne se rendra jamais à l'évidence et il faudra qu'on le punisse par les lois édictées et qu'on le chasse de la Tunisie pour que nous en soyons débarrassés à jamais.

Après ce coup de massue, si Millet avait un restant de bon sens, il demanderait immédiatement son rappel d'un poste qu'il est d'une incapacité notoire de remplir.

Mais le personnage ne se rendra jamais à l'évidence et il faudra qu'on le punisse par les lois édictées et qu'on le chasse de la Tunisie pour que nous en soyons débarrassés à jamais.

Après ce coup de massue, si Millet avait un restant de bon sens, il demanderait immédiatement son rappel d'un poste qu'il est d'une incapacité notoire de remplir.

Mais le personnage ne se rendra jamais à l'évidence et il faudra qu'on le punisse par les lois édictées et qu'on le chasse de la Tunisie pour que nous en soyons débarrassés à jamais.

Une marche forcée

Les journaux de la localité et quelques-uns de France ont longuement parlé de l'accident survenu pendant une manœuvre exécutée par le 3^e Régiment de Zouaves, le jeudi 9 juillet.

Il pouvait paraître oiseux de revenir sur un fait passé depuis quinze jours si ce n'était juste, non pas de chercher à établir une responsabilité qui sortirait du cadre de notre journal, mais de tâcher de faire comprendre — puis-sons-nous le nous exprimer — que, quels que soient les motifs allégués, quelles que soient les circonstances malheureuses et même le changement brusque de température que l'on n'avait pas prévu, il y a une déduction logique à tirer de la légèreté avec laquelle on joue souvent avec la souffrance des jeunes gens appelés au service militaire.

Le 9 juillet 1890 est-il possible, en Tunisie, que des officiers alléguent une surprise de la température pour essayer d'excuser la souffrance qu'ils ont fait subir à 600 hommes partant ce jour à 3 heures du matin pour ne rentrer à la caserne qu'à six heures du soir?

Non! Non! il n'était pas possible de ne pas prévoir, qu'en cette saison caniculaire, dans ces hommes obligés de manœuvrer, puis des abriter sous un petit morceau de toile, il pouvait se faire que beaucoup d'entr'eux ne puissent arriver à supporter les souffrances atroces de la soif et de la fatigue, d'un surmenage hors de tout bon sens...

Des renseignements puisés à bonne source nous obligent à dire que certaines exagérations, quant à la quantité de tombés morts ou malades, ont été commises dans la relation de ce fait. Il est hors de doute que le ou les responsables ne sont coupables que d'imprévoyance: que les officiers ont fait tous leurs efforts, en cours de route, pour la rentrée à la caserne, afin d'atténuer autant que possible la souffrance des hommes marchant sous un chargement de 25 kilos et une température de 70 au soleil...

Le lieutenant-colonel, commandant la colonne, officiers supérieurs et officiers subalternes, ont fait appel à toute leur énergie, à toute leur bonne volonté pour arriver, avec le moins de souffrance, à cette caserne si désirée; mais toutes ces énergies, toutes ces bonnes volontés auraient pu trouver à se développer dans d'autres cas et rendre de bien plus utiles services, mais seulement il aurait fallu prévoir qu'en Tunisie, au mois de juillet, on ne doit pas faire de marches manœuvres pendant la journée.

On doit certainement comprendre que ces jeunes gens, que vingt ans de soins font encore à peine des hommes, ont besoin de managements et qu'il est fort inutile, sous raison d'entraînement, de les éreinter ou de les tuer! Allons, glissons assez légèrement pour cette fois, sur ce fait profondément douloureux, en constatant simplement et avec le plus de calme que nous pourrions obtenir de la surexcitation que nous produit toujours de pareils accidents: constatons qu'un fait provenant soit d'une bévue, soit d'une surprise de la température si l'on veut, ne pourrait être exagéré par la presse si, quand il se produit, loin de le cacher ou de vouloir le présenter sous l'aspect d'un accident banal, on disait carrément et à qui veut l'entendre: « tel fait s'est passé dans telles et telles conditions et a eu telles et telles conséquences ».

Il est peut-être bon pour MM. les officiers de s'éloigner autant que possible de tout contact avec le civil, il serait peut-être bon aussi de ne pas oublier que s'il leur est loisible de

Il serait temps, à présent que Tunis possède une organisation administrative suffisamment solide, que l'on songeât un peu à faire connaître à ces dames les lois et règlements qui régissent leur petit commerce.

Naguère, à Paris, le Congrès féministe portait dans son programme la suppression de la réglementation de la prostitution. Nous avons, ici, ou tout est encore à l'état naissant, un exemple frappant de la déféction de cette idée; et, en tout cas, tant que rien n'aura été voté, il serait bon, à notre sens, que l'on mit le holà à cet état de choses.

Presque toutes arrivent à Tunis munies du titre de « chanteuse ». Elles chantent — d'aucuns diraient elles braiment — pendant un certain temps, celui de trouver un petit ami à grosse bourse, puis, elles s'établissent sans pudeur sur le pied de telle famille, qu'elles considèrent comme peu gênée d'être dans leur quartier. En voilà un monde renversé!

Le soir, au concert, au théâtre, nos bayadères de bas-étage bousulent tout le monde, nous forcent à respirer des parfums asphyxiants, nous masquent la vue de la scène et nous servent des réflexions saugrenues dont elles sont persuadées d'agrementer le spectacle.

Il est vrai, cependant, que leurs toilettes peuvent donner une idée exacte de l'élegance française; mais ce n'est pas une raison pour ne pas nous méfier de leur faux éclat... et de ce qu'elles cachent.

Bon nombre de jeunes gens sont au courant du secret. Les pharmaciens n'en disent pas de mal. Mais, comme il y a d'autres intérêts à ménager — et ceux-là autrement sérieux — ce n'est pas aux pharmaciens qu'il faut avoir recours mais bien à l'administration à laquelle échoit le devoir de surveiller et de réprimer s'il y a lieu.

Nous défendons à ces dames de nous qualifier d'inhumains. Il n'y a pas de sot métier, nous voulons bien en convenir avec elles: mais il y a des limites pour chacun d'eux, des autorisations à demander, etc...

Nous nous adressons à celles d'entr'elles qui ont des enfants et dont les filles sont presque toujours gardées à vue. Seraient-elles bien aises qu'on laissât en face de leur habitation une de leurs camarades, susceptible, par conséquent, de donner le plus mauvais exemple à leurs jeunes filles

de leur propre exemple! Nous ne le pensons pas; mais alors, vous nous semblez, un cercle vicieux que nous les intéressées doivent reconnaître.

En France, y a-t-il un café-concert, une brasserie, que notre vieille démocratie ne puisse faire à l'âme qui vive: une cloison séparant la famille de la gentillesse? C'est ainsi qu'à Marseille, ville assez cosmopolite, l'Albatros, le Palais de Cristal ont un portillon réservé aux petites dames, les familles étant aux familles, et que la célèbre « salle mauresque » sépare les éléments dont nous avons parlé.

Maintenant, les caïes tels que la Maison Jeanne, Montecatino, la Taverne Alabâtre, sont les temples de la joie et sont agréés officiellement comme tels.

Est-il grand chose pour remédier à l'insouciance que nous signalions? Pas le moins du monde. Un rappel à l'ordre après un règlement porte à la connaissance du public.

D'ailleurs nous n'avons pas à tracer les lois de la police des fonctionnaires de la police. JEAN-PIERRE.

Les vicomtes du Pavé

Il serait temps, à présent que Tunis possède une organisation administrative suffisamment solide, que l'on songeât un peu à faire connaître à ces dames les lois et règlements qui régissent leur petit commerce.

Naguère, à Paris, le Congrès féministe portait dans son programme la suppression de la réglementation de la prostitution. Nous avons, ici, ou tout est encore à l'état naissant, un exemple frappant de la déféction de cette idée; et, en tout cas, tant que rien n'aura été voté, il serait bon, à notre sens, que l'on mit le holà à cet état de choses.

Presque toutes arrivent à Tunis munies du titre de « chanteuse ». Elles chantent — d'aucuns diraient elles braiment — pendant un certain temps, celui de trouver un petit ami à grosse bourse, puis, elles s'établissent sans pudeur sur le pied de telle famille, qu'elles considèrent comme peu gênée d'être dans leur quartier. En voilà un monde renversé!

Le soir, au concert, au théâtre, nos bayadères de bas-étage bousulent tout le monde, nous forcent à respirer des parfums asphyxiants, nous masquent la vue de la scène et nous servent des réflexions saugrenues dont elles sont persuadées d'agrementer le spectacle.

Il est vrai, cependant, que leurs toilettes peuvent donner une idée exacte de l'élegance française; mais ce n'est pas une raison pour ne pas nous méfier de leur faux éclat... et de ce qu'elles cachent.

Bon nombre de jeunes gens sont au courant du secret. Les pharmaciens n'en disent pas de mal. Mais, comme il y a d'autres intérêts à ménager — et ceux-là autrement sérieux — ce n'est pas aux pharmaciens qu'il faut avoir recours mais bien à l'administration à laquelle échoit le devoir de surveiller et de réprimer s'il y a lieu.

Nous défendons à ces dames de nous qualifier d'inhumains. Il n'y a pas de sot métier, nous voulons bien en convenir avec elles: mais il y a des limites pour chacun d'eux, des autorisations à demander, etc...

Nous nous adressons à celles d'entr'elles qui ont des enfants et dont les filles sont presque toujours gardées à vue. Seraient-elles bien aises qu'on laissât en face de leur habitation une de leurs camarades, susceptible, par conséquent, de donner le plus mauvais exemple à leurs jeunes filles

sacrifier pour une carrière où ils sont de par leur seule volonté, ils sont responsables devant ce civil de la vie et de la santé des jeunes gens qui ne restent parmi eux que le temps réglementaire.

G. D.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, d'une poursuite en correctionnelle dont était l'objet, pour violences légères, l'honorable M. A. Cambiaggio, vice-président de la municipalité.

Cette affaire n'a pas eu de suite judiciaire, le plaignant s'étant désisté, à l'audience, de son instance, ayant reconnu avoir eu les premiers torts et M. Cambiaggio n'ayant pas maintenu la demande reconventionnelle dont il avait saisi le tribunal.

Epicierie DOURA, (Voir aux annonces)

Pour la modique somme de deux francs, passer une agréable journée au casino d'Hamman-El-Lif, pouvoir assister à deux attrayants spectacles en respirant cet air salin qui fait tant de bien par les chaleurs tropicales que nous subissons depuis un mois, et risquer, le soir, en rentrant chez soi, d'être l'heureux propriétaire d'une charmante villa, dénommée *Villa Mascotte*, située sur le bord de la plage de la charmante station balnéaire à la mode, voilà qui n'est pas banal du tout.

Assurément ce n'est pas banal de pouvoir, pour deux francs, risquer de posséder une villa clôturée composée de deux pièces, cuisine, véranda, jardin, et water-closet.

Mais comment cela ne peut-il, demandera-t-on ?

Nous ne savons comment M. Auvin s'y est pris, mais c'est cependant le problème ardu qu'a résolu le concessionnaire du casino d'Hamman-El-Lif qui offre à toute personne qui prendra un billet pour le spectacle du 20 juillet un ticket de tombola portant un numéro pouvant gagner la villa en question.

Comme tout le monde voudra gagner la Villa Mascotte, il y aura foule dimanche à Hamman-El-Lif pour s'arracher les billets d'entrée du casino.

BOCK ORBEC, boisson à la mode

L'émigration des fonctionnaires vers la France continue à chaque courrier.

Ainsi, la Cie Transatlantique a dû, mercredi, refuser des voyageurs, le paquebot se trouvant au grand complet !

La Cie du Bône-Guelma mettra probablement à partir de demain samedi ou après demain dimanche un nouvel horaire en vigueur sur la ligne d'Hamman-el-Lif.

Le train rentrant à Tunis à 11 h. 30 du soir serait remplacé par deux autres trains : le premier, rentrant à 9 h. 45 et le second, à minuit 30.

On ne peut que féliciter la Cie du B.-G. de ce changement d'horaire qui donne amplement satisfaction au public.

GRAND CAFÉ GLACIER

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

L'avenir de Maxula-Rhadès se trouve gravement compromis par suite du manque d'eau.

On dit, bien que l'administration des Travaux Publics a l'intention d'y faire aller l'eau de Zaghuan, mais ce n'est là que des on dit et nous nous demandons si celle-ci a le droit d'enlever l'eau à Tunis — qui n'abonde déjà pas puisque les robinets son fermés à huit heures du soir en cette saison — pour en doter Maxula-Rhadès, cette localité fut-elle la plus digne d'intérêt.

M. le général Valensy vient d'être fait officier de la Légion d'Honneur.

Le Gouvernement de la République a voulu récompenser les services que rend journalièrement le général Valensy comme l'interprète de S. A. le Bey.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilcar PLATS ET BOISSONS

L'affaire de Scordino, est employé des douanes de Sfax qui a tant passionné l'opinion publique au dernier, à pareille époque, vient d'avoir son jugement devant le tribunal criminel de Sousse.

Scordino a été condamné à ans de travaux forcés et au remboursement de 75.000 francs qu'il avait extorqués.

Vous ne saurions trop mettre en garde le public et l'engager à n'absorber que le moins possible de cette glace artificielle, si nuisible à la santé.

Nous avons reçu une lettre d'une personne qui se plaint que toute sa famille a été prise de violentes coliques après l'absorption d'un simple kilo de glace.

Conformément aux instructions de notre Directeur assidu, nous avons fait don de son obole à deux ouvriers miséreux.

L'ouverture des salons du Grand Restaurant d'Athènes, 4, rue de l'Eglise, tenu par M. Papayanni, a eu lieu dimanche dernier.

Pensions pour MM. les officiers et fonctionnaires à des prix modérés. — Salons pour noces, mariages et baptêmes.

Service absolument irréprochable. — Cuisine soignée.

S. A. le Bey a signé, lundi dernier, la concession des tramways électriques, sollicitée par MM. Cretté et Jullien, de Lyon.

Une ligne desservira les boulevards de Carthage et de Paris. Elle partira de l'abattoir pour aboutir au Belvédère. L'autre passera par la rue Es-Sadikia, l'avenue de Londres, les portes Bab-Souika et Bab-Sâddoun.

La concession réserve l'établissement d'une ligne qui desservira le jardin du Belvédère jusqu'au sommet de la colline, où sera installé un restaurant ou sorte de casino.

M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 12 juin ses cabinet et laboratoire dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Racine). Entrée par la rue de Rome.

Vous recevons trop tard pour l'insérer une correspondance de Béja que nous publierons prochainement.

MOT DE LA FIN

Entendu à la terrasse d'un café :
— Que devient donc la belle M^{me} Machin ?
— Elle est lancée maintenant dans la haute magistrature.
— Assise ou debout ?
— Couchée...

CHAMBRES MEUBLÉES à louer à des prix très modérés. Rue d'Angleterre, 16, au 1^{er} étage.

CERCLE-CASINO

PALAIS DE KHÉREDDINE

Tous les soirs

CONCERT INSTRUMENTAL

de 7 à 11 h. et de 8 à 11 h.

sous la Direction de M. Mirabel

Café nouvellement aménagé sur la plage; consommations de 1^{er} choix, mêmes prix qu'en ville.

Restaurant sur la vaste terrasse du 1^{er} étage, changement dans le service.

DEJEUNER, 2 fr. 50. — DINER, 3 fr.

ÉTABLISSEMENT BALNÉAIRE, DOUCHES

Entrée du Casino: 0,25

Abonnements au mois et à la saison à des prix modérés. S'adresser à la Direction.

Tous les jours de la semaine, train spécial et direct partant de Khéreddine à 11 heures.

Le dimanche, dernier train: 11 h. 30

La Compagnie Rubattino délivre des tickets d'entrée au Casino au prix de 0,20.

LA GOULETTE

BAINS DE MER

Saison balnéaire 1896

LA GRANDE ROTONDE

Propriétaire: Victor BESSIS

RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Cabines de Bains. — On peut louer pour la saison

CONSOMMATIONS DES PREMIÈRES MARQUES

DIMANCHE, JEUDI, SAMEDI

GRAND CONCERT FRANÇAIS

On prend des pensionnaires

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et caustiques qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Degré* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il pu nettoier, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon, 2 francs, les 6 flacons, 10 francs

Dans toutes les pharmacies

Se défier des contrefaçons

Dépôt: PHARMACIE NÉE

Epicierie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages

CONSERVES, SALAISONS

Liqueurs des 1^{res} marques

ATHANASOU & C^{ie}

12, Rue d'Italie — TUNIS

René Delarue

14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS

Eaux-de-Vie de Vin et de Marc

VINS DE FRANCE

fin, demi-fin, ordinaires

RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA

CHAMPAGNE RIVART

QUINQUINA VINCENT

(Marque déposée)

Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage

(GROS ET DÉTAIL)

Expéditions par Caisnes et par Futs

dans tous les pays

On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS. — 14, Rue des Glacières — TUNIS

Entreprises générales d'électricité

FÉLIX DAPOIGNY

successeur

DE J. CHEVALIER

TUNIS. — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, propriétaire

Place de la Gare Française. — TUNIS

Cuisine Recommandée

Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

Prix Modérés

MAISON F. DUC

Hotel-Restaurant Californie

44, Cours Belsunce — MARSEILLE

Service à la carte et à prix fixe

GIBAUD ET RICHARD, successeurs

L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG

est INDISPENSABLE dans

TOUTE BONNE CUISINE

pour améliorer

POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES DE KORBUS

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé par l'usage de ce remède populaire employé depuis longtemps.

Très efficace, économique et facile à prendre. Purifie le sang et convient dans toutes les maladies dépendant de mauvaises digestions et de paresse intestinale.

2 francs la boîte

Dépôt: PHARMACIE CENTRALE DE PARIS

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

C. BOURY, Armurer

TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

AUX FOUDEIERS RÉUNIS

DEVILLE & C^{ie}
LA PLUS ANCIENNE MAISON DE TUNIS
Bureaux: Avenue de la Marine, 19. —
Ateliers: Avenue de Carthage.
3 premiers prix, 2 médailles d'or
et une de vermeil
FABRIQUES DE FOUDEIERS
DE CUVES, DEMI-MUIDS
ET DE VAISSELLE VINAIRE EN TOUS GENRES
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Grand stock de foudres et de demi-muids
construits pour la récolte prochaine
LOCATION DE DEMI-MUIDS
à des prix modérés

Quincaillerie Martz & Chaudron

PELLET & AZERM, Successeurs
AVENUE DE LA MARINE, TUNIS
Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage
Tuyaux à gaz. — Caoutchoucs en feuilles pour
Clapets et Joins à vapeur
Cordes et Cartons d'Amiante
PRIX TRÈS RÉDUITS

ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE

Hte OBRE

Avenue de Carthage. — Tunis
AVIS M. H. OBRE, serrurier-constructeur et dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, vu l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1^{er} juillet 1896.

17 fr. INCROYABLE !

la Véritable Montre
RÉGULADORD.G. 1^{re}
Garantie deux ans
en vente chez
D. LADISLAS
Horloger-Bijoutier
AVENUE DE FRANCE, 9.
Grand
Assortiment de Décorations
et insignes français et étrangers

PHARMACIE LYONNAISE

SPÉCIFIQUE
contre le mal de mer
PRÉPARÉ PAR
H. Rosset-Bressand, pharmacien
TUNIS — rue d'Italie, 12
Ce spécifique, expérimenté depuis plusieurs années, a toujours produit d'excellents résultats.

Restaurant d'Athènes

Vin de Samos
authentique) de provenance directe
Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile
CHEZ M. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4. Tunis

ÉPICERIE INTERNATIONALE

S. DOURA, PROPRIÉTAIRE
TUNIS — 6, rue Zarkoun, 6 — TUNIS
PRODUITS ALIMENTAIRES de 1^{er} choix
Légumes secs
beurre de Milan, saucisson de France
et d'Italie — Fromages
CINQUANTE POUR CENT
moi leur marché que partent ailleurs

Depuis le 10 juin courant
la Librairie-Papeterie D'AMICO
a divisé et transféré
comme suit:
Pour la librairie (journaux, etc.)
22, AVENUE DE FRANCE

LIBRAIRIE PARISIENNE

Pour la Papeterie (Détail)
1, rue Al-Djazira, tout près la Porte de France
Pour la Papeterie (gros et demi-gros)
Rue des Maltais, en face le Petit Louvre

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS
Bière française garantie pur
MALT ET HOUBLON
VENTE EN FUTS, BOUTEILLES ET BOCKS,
Expédition dans l'intérieur
F. MACHÉRET, agent général rues Amilca et Annibal

Le gérant: U. CROUZET..
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 - TUNIS
Succursale à Hammam-Lif

Brioques. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. — Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 kil.
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie. — TUNIS.

Envoi franco d'échantillons sur demande

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Banque de Tunisie
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dôts à vue et à échéances fixes — Garantie de titres au paiement et escompte de coupons. Reports. — Opérations de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays. — ÉMISSIONS

A. GAUVAIN
Dépositaire des produits de la Maison Saint Frères
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, septain — cordages et ficelles.

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt : rue du Portugal

FEUX D'ARTIFICE
en tous genres
J. PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis
22, AVENUE DE LA MARINE, 22

Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards serpentins, soleils, etc., figures allégoriques sur commande.
Prix défiant toute concurrence

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

Maison recommandée pour ses produits extra, fondée en 1885
GRANDS, DEMI-GRANDS, DÉTAIL

Aimé EYRIÈS

Denrées Coloniales, Conserve Alimentaires Françaises et Anglaises

APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Café vert Moka... le kilo... 2 20 Café vert Rio... le kilo... 2 40
— Martinique... le kilo... 3 20 Sucre Lebaudy, en boîte... 0 70
— Santos... le kilo... 2 70 — Saint-Louis... le kilo... 0 70
Beurre frais de Maacon... le kilo... 2 50

VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX DE MARQUES
à des prix défiant toute concurrence locale
ON PORTE A DOMICILE TELEPHONE N° 19

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL

Chemins de fer portatif Decauville

demandes Catalogues FABRIQUE DE NORIAS de tous systèmes
Aristide ALLIEZ
CONSTRUCTEUR ET INVENTEUR S. G. D. G.
— MUSTAPHA ALGER —
Maison fondée en 1859
10, RUE D'ITALIE, TUNIS

Charrues, herbes, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc.
Raymond VALENS, ingénieur civil, Tunis

AUX CISEAUX D'OR

Fabrique générale d'instruments et d'appareils de Chirurgie et de Médecine

Maison de confiance, fondée en 1893
L. THIERS, — Rue Al-Djazira, 26. — TUNIS
Orthopédiste. Mécanicien. Coutelier. Bandagiste

Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche extra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, canifs coupe-cors, ciseaux, sécateurs, gretoirs, pique-vins, rasoirs garantis, tondeuses humaines des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, chiens, moutons. Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers horticulteurs, vigneron, etc. Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs, bas élastiques et en peau de chien, gouttières, attelles, jambes de bois, membres artificiels, béquilles, articles de voyage pour malades. Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, seringues sous-cutanées, ceintures-ventrières, articles d'allaitement et d'hygiène. — Réparations et aiguisage en tous genres.
Maison recommandée par ses articles supérieurs en qualité et solidité

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS
A. LIODET, successeur

Marbres bruts et ouvrés

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 10 FRANCS

Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

LE MONDE

Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIÈGE SOCIAL : Paris, 16, rue Lepelletier
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT



VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates différées et de survies. — Nues. — Propriétés, etc.

INCENDIES. — Maisons, — magasins, — boutiques, — fermes, — usines, — manufactures, — Ateliers, — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre les risques de incendies, — contre les risques locatifs et les risques de vol.

La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis 25, Avenue de Paris

BOIS DU NORD

Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux de toiture
Lattes à Plafond
BAPTISTIN BRÉMOND

SCIERIE MÉCANIQUE — MENUISERIE & CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1, 2, 3 et rue de Belfort — TUNIS

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital : UN MILLION

Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — Alger

Incendies Accidents
propriétés mobilières et immobilières Collectives pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers
RÉCOLTES SUR PIED Individuelles, chevaux et voitures
en gerbes et en meules bris de glaces

S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Soussé.

"LE PHENIX"

LE PHENIX...
CORTÈGE LÉGENDAIRE ET LA VIE...
Agent général pour la Tunisie :
M. CH. DAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS
PRINCIPALES SOUS-AGENCES :
M. M. ... à ...

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Intérêt à vue et à échéance fixe :
A vue 2 1/2 — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0

Demandez Partout LE KINA BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Laroche et Co et du champagne Montebello.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

GRANDS DOURA FRÈRES DÉTAIL
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

TRANSIT INTERNATIONAL

P. Dana & Foubert
TUNIS, — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial de Bureau Central des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, Agents
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des trains.
Un agent partant les mardis GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des bagages.
Marchés de l'étranger. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Claustrage pour laville et la campagne. — Déménagements.
TARIFS MODÉRÉS ET APRÈS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballeur de Paris est attaché à l'agence

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue... 2 1/2% A 3 ans... 3 1/2%
A 1 an... 3 1/2% A 4 ans et au-delà... 4%

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUCHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS;
— tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la Côte tunisienne et TRIPOLI;
— tous les Mardis, à 1 h. 12 du soir, de TUNIS pour MARSEILLE;
— tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE;
— tous les Dimanches, à 1 h. 12 du soir, de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, SEAN, GABES, TRIPOLI et DJERBA.
ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin de TRIPOLI, DJERBA, GABES, SEAN, MEHDIA, MONASTIR et SOUSSE, tous les Lundis matin.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PRÉBLUPE,

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis... Dimanche à 5 heures m
Départ de Tunis pour Malte... Dimanche à 3 h. 30.
Arrivée à Malte... Lundi à 9 h. 30 matin
Départ de Malte pour Tunis... Lundi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis... Mardi à 11 matin
Départ de Tunis pour Marseille... Mercredi à 3 h. 30
Arrivée à Marseille... Jeudi à 5 h. matin
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille... Lundi à 4 heures
Arrivée à Tunis... Mercredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Sousse... Mercredi à 3 h. 30 soir
Arrivée à Sousse... Jeudi à 11 h. 30 s.
Départ de Sousse pour Tunis... Jeudi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis... Vendredi à 5 h. m.
Départ de Tunis pour Marseille... Samedi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille... Lundi à 5 h. matin.
Prix des Places :
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr. 3^e cl. 50 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 1, rue de la République, à Tunis.